

## **Association ANIM'ACTION** **Protocoles - MAJ 22/06/2020**

### **A / Conditions Générales**

### **B / Accueil Périscolaire**

### **C / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredi)**

Les 2 écoles de Port-Saint-Père ont réouvert le jeudi 14/05, avec leurs organisations propres et des effectifs réduits. L'**Accueil Périscolaire** d'Anim'action a réouvert également le jeudi 14/05 au matin, avec des effectifs réduits pour respecter les recommandations sanitaires et selon une organisation adaptée. Le 10/06, l'**ALSH Mercredi** de Port-Saint-Père a repris son fonctionnement également de façon adaptée. A partir du 22/06, une nouvelle phase de déconfinement au plan national nécessite une nouvelle mise à jour des protocoles des accueils gérés par Anim'action.

Ces reprises respectent les consignes officielles (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative). Ce protocole est valable pour la période du 22/06 au 03/07 et sera réévalué le cas échéant.

## **A / CONDITIONS GENERALES**

**Les inscriptions** sont obligatoires. Pour la période du 22/06 au 03/07, elles sont à effectuer uniquement par mail à l'adresse [accueil@animaction.asso.fr](mailto:accueil@animaction.asso.fr) dans un délai de prévenance raisonnable pour que l'équipe puisse s'organiser en fonction des effectifs. Aucun accueil physique n'est assuré pendant cette période, sauf sur rendez-vous. En cas d'effectif maximum atteint, nous pouvons refuser les demandes supplémentaires.

**La tarification** reste inchangée.

**Les conditions d'accueil** sont particulières. Nous nous engageons à respecter les normes sanitaires imposées. Cependant, et parce que ce sont des enfants, que l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sont sources de brassage même réduits au minimum (pas de contacts entre les groupes accueillis)... nous ne pouvons garantir le risque zéro, comme tout accueil collectif. Mener les missions pédagogiques et éducatives telles que nous les concevons habituellement reste compliqué dans le cadre de ce protocole. Toutefois, nous vous assurons d'allier bienveillance et vigilance au bien-être psycho-affectif des enfants, ce qui est important au cours de cette période instable.

#### **Règles sanitaires :**

- Le nettoyage approfondi et réglementaire est assuré une fois/jour + au fur et à mesure de la journée selon l'utilisation des matériels et du mobilier
- Lors d'échanges de livres, jouets, crayons... le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination. Une organisation par malles thématiques tournantes permet aussi de mettre en « quarantaine » certains matériels avant de les réintroduire à disposition des enfants
- Le lavage des mains est systématisé avec répartition par points d'eau (savon pour tous et/ou solution hydroalcoolique pour les personnels + essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non-manuelle)
- Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux occupés pendant la journée (+ avant et après). Tant que faire se peut, et selon les conditions météorologiques, toutes les portes, portillons... sont laissés ouverts ou bloqués en

position ouverte, sans contrevenir, cependant, aux exigences de sécurité en matière de sécurité incendie.

- Personnel encadrant : port du masque en présence des publics (obligatoire en présence des publics mineurs, conseillé en présence des autres publics)
- L'accueil est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes.

**Les parents s'engagent**, au préalable à l'accueil du matin, à prendre la température de leur(s) enfant(s). Celle-ci doit être inférieure à 37.8°C. Si la température n'est pas dans la norme ou en cas de déclaration de symptômes, les parents s'engagent à le/les garder chez eux. Dans l'enceinte de l'équipement, les parents s'engagent à respecter et faire respecter toutes les règles préventives usuelles (gestes barrières, distanciation...). En procédant à l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents adhérents de l'association, attestent comprendre le fonctionnement mis en place et s'engagent à accepter ces conditions d'accueil dans leur ensemble.

## **B / ACCUEIL PERISCOLAIRE**

### **Nous accueillons les enfants :**

- en 2 ou 3 groupes/tranche d'âge selon les effectifs,
- des 2 écoles,
- en classes maternelles et primaires.

**L'accès des familles** s'opère par le même chemin que d'habitude.

Les parents des maternels peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la salle d'activités. Il est demandé aux parents de conserver le port du masque dans ce cas et de conserver les règles de distanciation lors de cet accueil, avec les animateurs, autres parents et enfants. Possibilité de patienter sur la passerelle bois proche, pour éviter les atroupements.

Les parents peuvent accompagner les élémentaires jusqu'à la porte du bâtiment, et laissent les enfants rejoindre la salle d'activités en autonomie.

Dans tous les cas, les parents n'entrent pas dans les salles d'activités. La sortie du site s'opère par le grand portail vert, et en passant devant l'entrée de la salle de la Colombe, facilitant les règles de distanciation. Des indications sont également installées pour fluidifier les circulations.

**Les horaires d'accueil** sont inchangés : à partir de 7h15 le matin, et jusqu'à 18h30 le soir. Selon les horaires différenciés entre les écoles (et au sein-même des écoles selon les niveaux), il est possible que les durées d'accueil périscolaire varient, selon les heures réelles de transmission des enfants avec le personnel des écoles le matin et le soir. En conséquence, nous demandons un dépôt des enfants jusqu'à 8h30, et un retrait des enfants le soir à partir de 16h30 seulement.

### **Focus sur le fonctionnement :**

- Petit déjeuner (à partir du 23/06) et Goûter proposé par Anim'action avec organisation adaptée,
- Rappels, transmission et respect des règles préventives (gestes barrières, distanciation...),
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe,
- Aménagements habituels des espaces et matériels tout en respectant les consignes sanitaires,
- Activités extérieures tant que faire se peut, dans le respect des consignes officielles.

## **C / ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (MERCREDI)**

### **Nous accueillons les enfants :**

- en 2 ou 3 groupes/tranche d'âge selon les effectifs,
- des 2 écoles,
- en classes maternelles et primaires.

**L'accès des familles** s'opère par le même chemin que d'habitude.

Les parents des maternels peuvent accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la salle d'activités. Il est demandé aux parents de conserver le port du masque dans ce cas et de conserver les règles de distanciation lors de cet accueil, avec les animateurs, autres parents et enfants. Possibilité de patienter sur la passerelle bois proche, pour éviter les atroupements.

Les parents peuvent accompagner les élémentaires jusqu'à la porte du bâtiment, et laissent les enfants rejoindre la salle d'activités en autonomie.

Dans tous les cas, les parents n'entrent pas dans les salles d'activités. La sortie du site s'opère par le grand portail vert, et en passant devant l'entrée de la salle de la Colombe, facilitant les règles de distanciation. Des indications sont également installées pour fluidifier les circulations.

**Les horaires d'accueil** sont inchangés : amplitude de 7h15 le matin, jusqu'à 18h30 le soir. Possibilité également d'une inscription à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas.

### **Focus sur le fonctionnement :**

- Petit déjeuner et Goûter proposé par Anim'action avec organisation adaptée,
- Repas proposé par Anim'action en lien avec notre prestataire de restauration habituel,
- Rappels, transmission et respect des règles préventives (gestes barrières, distanciation...),
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe,
- Aménagements habituels des espaces et matériels, tout en respectant les consignes sanitaires,
- Activités extérieures tant que faire se peut, dans le respect des consignes officielles,
- La sieste est proposée aux maternels en ayant besoin, dans l'espace habituellement réservé à cet usage.

**L'équipe et le CA**  
**Association ANIM'ACTION**  
**22/06/2020**